

Les trois dimensions des disparités économiques régionales et leurs relations avec les milieux naturels et humains

Autor(en): **Piveteau, Jean-Luc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **29 (1971)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-136761>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les trois dimensions des disparités économiques régionales et leurs relations avec les milieux naturels et humains

Jean-Luc Piveteau,
professeur à l'Université de Fribourg

L'éclairage propre à la géographie privilégiant les deux composantes spatiale et écologique de tout phénomène terrestre, l'étude des disparités économiques régionales partira logiquement de leur projection, complexe, sur le territoire suisse, pour déboucher, dans une seconde partie, sur une recherche causale.

A. Les trois dimensions des disparités économiques régionales

Il s'agit, essentiellement, de cerner une réalité présentant, ou supposée présenter, des différences d'un lieu à l'autre du pays. Mais cette approche localisatrice appelle immédiatement deux compléments.

Le découpage d'un espace change selon le critère que l'on adopte. Une seconde dimension de l'analyse, et indissociable de la précédente, est donc de nature catégorielle.

Ensuite, la situation actuelle ne représente qu'une coupe à travers des évolutions dont les cadences varient. Les inégalités sont définies aussi, de ce fait, par leurs dynamismes respectifs.

Les disparités économiques régionales ne prennent, somme toute, leur plein relief, que si à la donnée spatiale, qui constitue la perspective de référence, on combine deux autres éclairages, l'un d'ordre systématique et l'autre d'ordre temporel.

I. La perspective spatiale

L'analyse du paysage peut déjà orienter un observateur attentif sur l'existence de degrés dans la prospérité helvétique comme sur la distribution de ces dissemblances à travers l'étendue de la Confédération. Par-delà une simplicité cossue qui paraît pénétrer jusque dans les parties les plus enclavées, par-delà ce soin apporté, quel que soit la ville ou le village, à l'entretien de toute chose, il est, dans l'aisance, des nuances régionales manifestes. La modicité du niveau de vie de bien des hautes vallées alpines frappe. Et l'essor de nombreux secteurs du Plateau s'impose au premier coup d'œil.

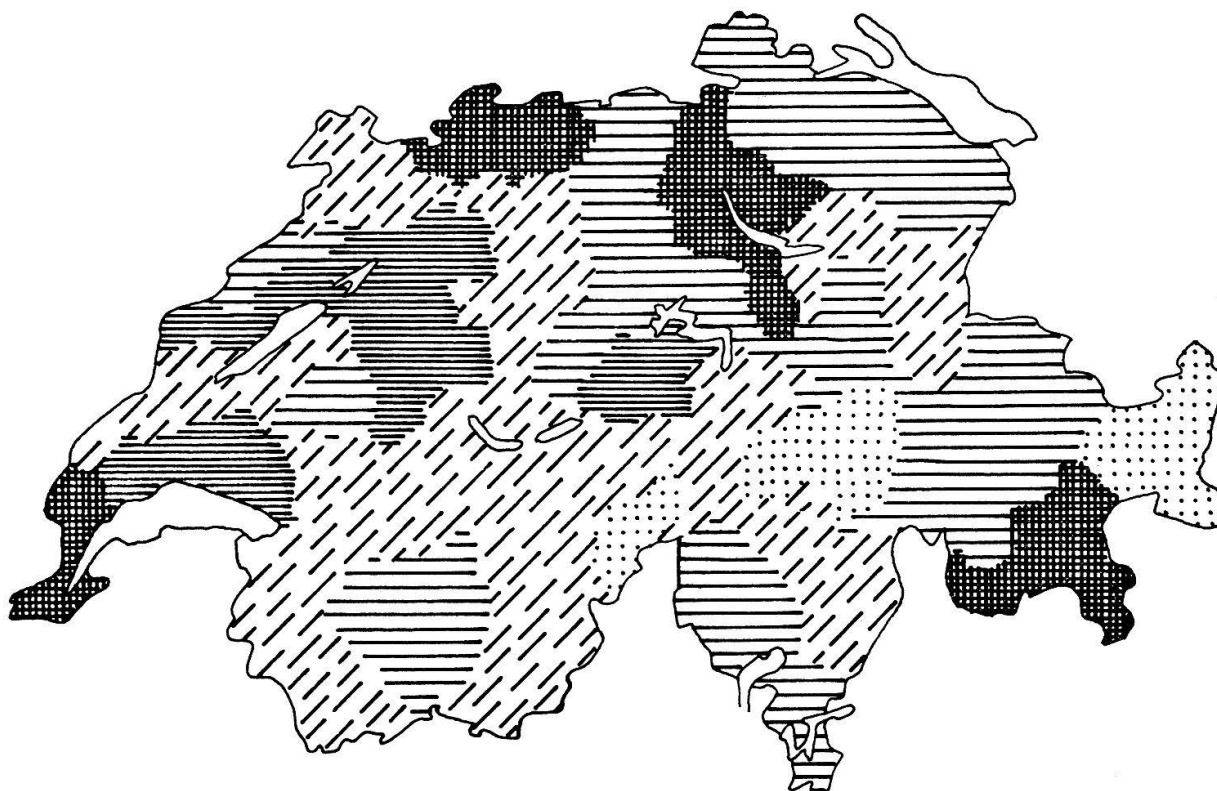


Fig. 1. Revenu par habitant en 1960. — 5 niveaux ont été distingués, allant de l'indice 120 à l'indice 40, par tranches de 20 points. (Etabli d'après des données statistiques de l'ORL.)

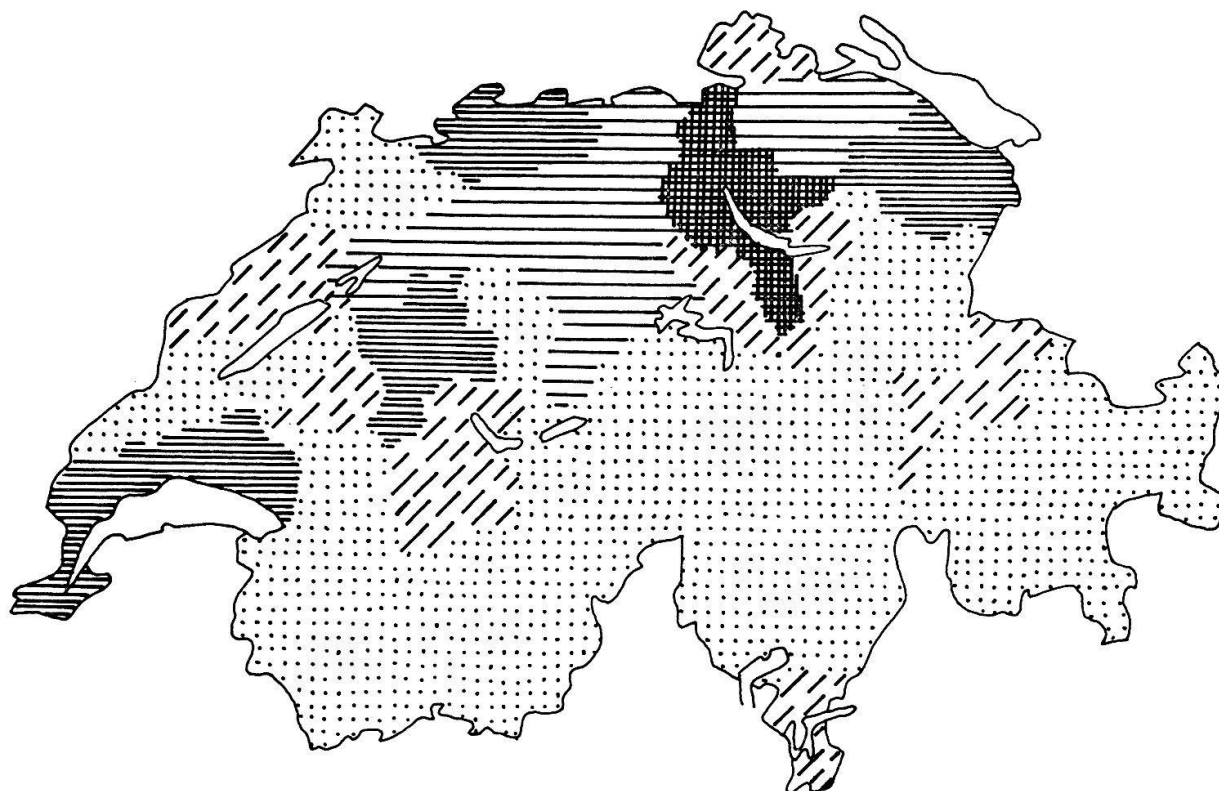


Fig. 2. Puissance économique en 1960 (*Revenu régional global*). — Part de la puissance économique suisse qui revient à chacune des 48 régions. 5 niveaux ont été distingués: 0 à 1 %, 1 à 2 %, 2 à 5 %, 5 à 10 %, et plus de 15 %. (Etabli d'après des données statistiques de l'ORL.)

Mais les enseignements du visible demeurerait fragiles sans le recours simultané à l'analyse de ce paysage sous-cutané que restitue l'enregistrement statistique des faits démographiques, économiques et sociaux. L'organisation de l'espace ne relève pas de la seule perception sensorielle.

L'utilisation de données numériques pose une question préjudicielle délicate: celle du choix des unités de recensement. La division cantonale est la plus communément utilisée parce que c'est à ce niveau que s'effectuent bon nombre d'inventaires officiels. Mais elle laisse insatisfaits tous ceux qui s'occupent de science régionale. La taille et le contenu des 25 Etats confédérés diffèrent sensiblement. Et puis, en cas de grande superficie, la moyenne cantonale masque les contrastes internes, souvent très prononcés; comme elle empêche, éventuellement, de déceler l'existence d'une entité spatiale formée par des régions limitrophes mais sises dans deux cantons distincts.

Le découpage de la Suisse en 48 « régions de marché de l'emploi », tel qu'il a été mis au point par E. Werczberger¹, et repris par l'ORL², offre d'incontestables avantages: un quadrillage sensiblement plus fin que le précédent (puisque l'on a affaire au double de subdivisions); et surtout infiniment plus homogène que lui, puisqu'il s'agit de zones polarisées par des centres de travail. Mais il faut y couler des renseignements économiques calculés à partir d'une base nationale — c'est la méthode employée par G. Fischer³ — et l'opération ne va pas sans comporter quelque rigidité.

Nous devons faire appel encore, pour certaines mesures, au canevas cantonal, mais nous utiliserons principalement, dans les lignes qui suivent, la seconde articulation.

Le calcul du revenu régional par habitant fournit une approche intéressante.

Si l'on donne l'indice 100 à la Suisse, on voit qu'un très petit nombre de régions de marché de l'emploi dépassent cette valeur. Près des quatre cinquièmes n'atteignent pas la moyenne nationale, et trois d'entre elles à peine la moitié de cette moyenne. Les valeurs extrêmes sont de 40 et de 130: l'amplitude de l'écart mérite d'être soulignée. La connaissance empirique que l'on a des inégalités spatiales trouve ici de nombreuses confirmations (fig. 1). Les zones situées autour de Zurich, de Bâle et de Genève viennent en tête, suivies de celles qui ont Berne ou Lausanne pour centre; et, à l'opposé, on rencontre en haute montagne les territoires les plus déprimés: vallée de Conches, Oberrheintal, Basse-Engadine. Mais la carte réserve également des surprises: un secteur du Plateau, parmi les plus urbanisés, a un indice inférieur à 80, et c'est la Haute-Engadine, au cœur des Alpes, qui détient le

¹ E. WERCZBERGER: *Untersuchung über die Pendelregionen und Einteilung der Schweiz in Arbeitsmarktreionen*, 1964. O.R.L. - E.T.H. Zurich.

² ORL: *Raumplanung in der Schweiz 1970* — *Vademecum*, 1970. O.R.L. - E.T.H. Zurich.

³ G. FISCHER: « Das Volkseinkommen der Kantone 1950-1965 », *Wirtschaft und Recht*, 1967-4; *Berechnung und Vorausschätzung regionaler Volkseinkommenszahlen in der Schweiz, 1950-1980*, Saint-Gall, 1969.



Fig. 3. Puissance économique en 1960. — (Autre expression graphique de la situation actuelle donnée par la figure 2.)

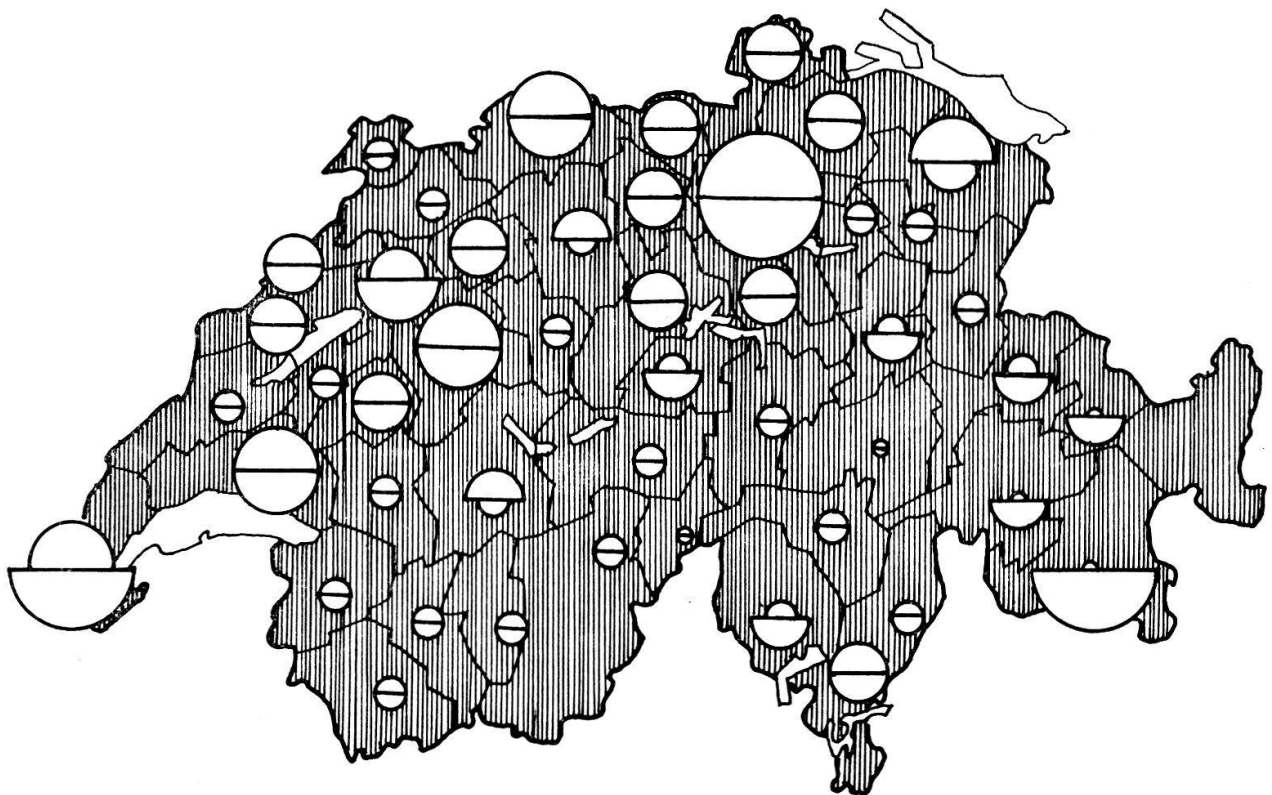


Fig. 4. Puissance économique en 1960 (*Etude quantitative et qualitative*). Le demi-cercle supérieur correspond à la puissance démographique en 1960. Le demi-cercle inférieur correspond au revenu par habitant en 1960. (Etabli d'après des données statistiques de l'ORL.)

record du revenu par habitant le plus élevé. D'une manière générale les clivages des majeurs ne se calquent pas sur ceux des grandes divisions naturelles. A l'intérieur des Alpes, du Moyen-Pays et du Jura, l'hétérogénéité est de règle, surtout dans les Alpes.

II. La perspective systématique

Le revenu régional par tête renseigne sur la richesse des individus domiciliés dans un périmètre donné — à ceci près, bien sûr, qu'on ne sait pas de quelle manière socialement et spatialement s'en effectue la distribution — mais non sur celle des espaces. Le nombre des hommes à partager — comme à produire — cette somme de biens et de services doit être pris en compte: c'est alors le revenu global régional. Il s'agit là d'un indicateur fondamental puisqu'il informe sur la puissance économique de la région; mais non complet puisqu'il oblitère les différences de productivité que met en valeur, justement, le précédent critère.

Tout, au demeurant, n'est pas dit sur les disparités spatiales à l'aide de ces deux mesures. Les virtualités de développement notamment — qui sont liées à la présence d'une population vieille ou jeune, à celle d'industries sans avenir ou promises à des débouchés accrus, à l'existence d'un modeste ou d'un large crédit de confiance accordé par l'extérieur à la population locale — ne transparaissent pas.

A partir des données chiffrées établies par l'ORL, deux cartes relatives aux flux globaux peuvent être construites.

La première (fig. 2 et 3) représente la part de la richesse nationale qui échoit à chacune des 48 régions polarisées distinguées. Les valeurs s'échelonnent de 0,02 % (vallée de Conches) à 18,8 % (Zurich). Mais la médiane est en réalité beaucoup plus proche de la première que de la seconde (0,9 %). Régions faibles et régions fortes se groupent dans l'espace conformément aux présomptions. Le croissant lémanique, et les parties centrales et orientales du Plateau avec leurs zones bâloise, bernoise et saint-galloise plus riches, et, encore au-dessus d'elles, Zurich, recueillent l'essentiel de la puissance économique helvétique.

La seconde carte (fig. 4) introduit une distinction entre la part de la richesse globale qui revient à la productivité des hommes et celle qui revient à leurs effectifs. La connaissance régionale y gagne en nuances. On observe en particulier qu'une large portion des Grisons doit son niveau dans l'échelle du revenu national — modeste, d'ailleurs — à une forte, voire très forte productivité. Par contre, deux secteurs de la grande coulée industrielle et urbaine qui va de Bienne à Rorschach, tiennent leur puissance au moins autant du nombre des emplois qu'ils procurent, que du rendement des activités.

III. La perspective évolutive

Il semble difficile de ne pas tenir la dynamique du progrès économique pour une composante majeure des disparités régionales: soit que l'on mette en évidence que

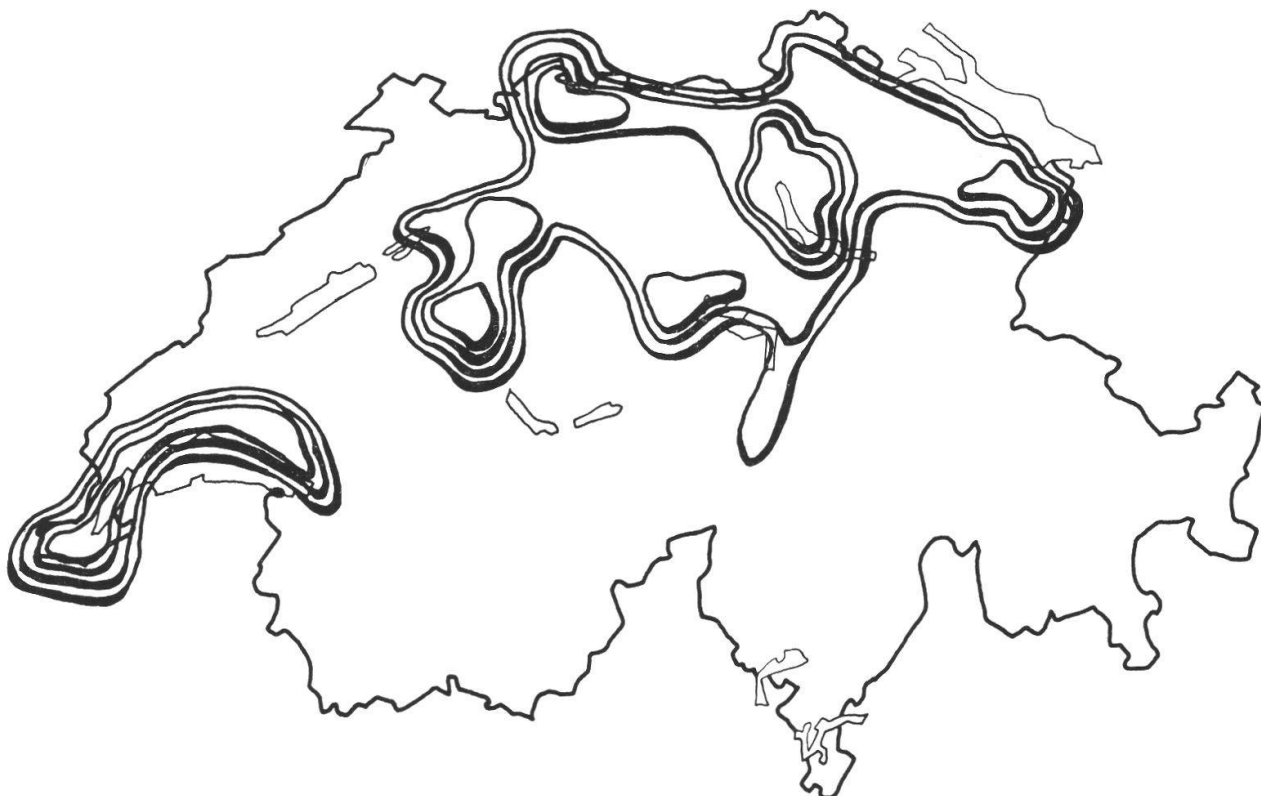


Fig. 5. Puissance économique en 1960. (Schéma de synthèse tenant compte de la situation actuelle et de ses tendances.)

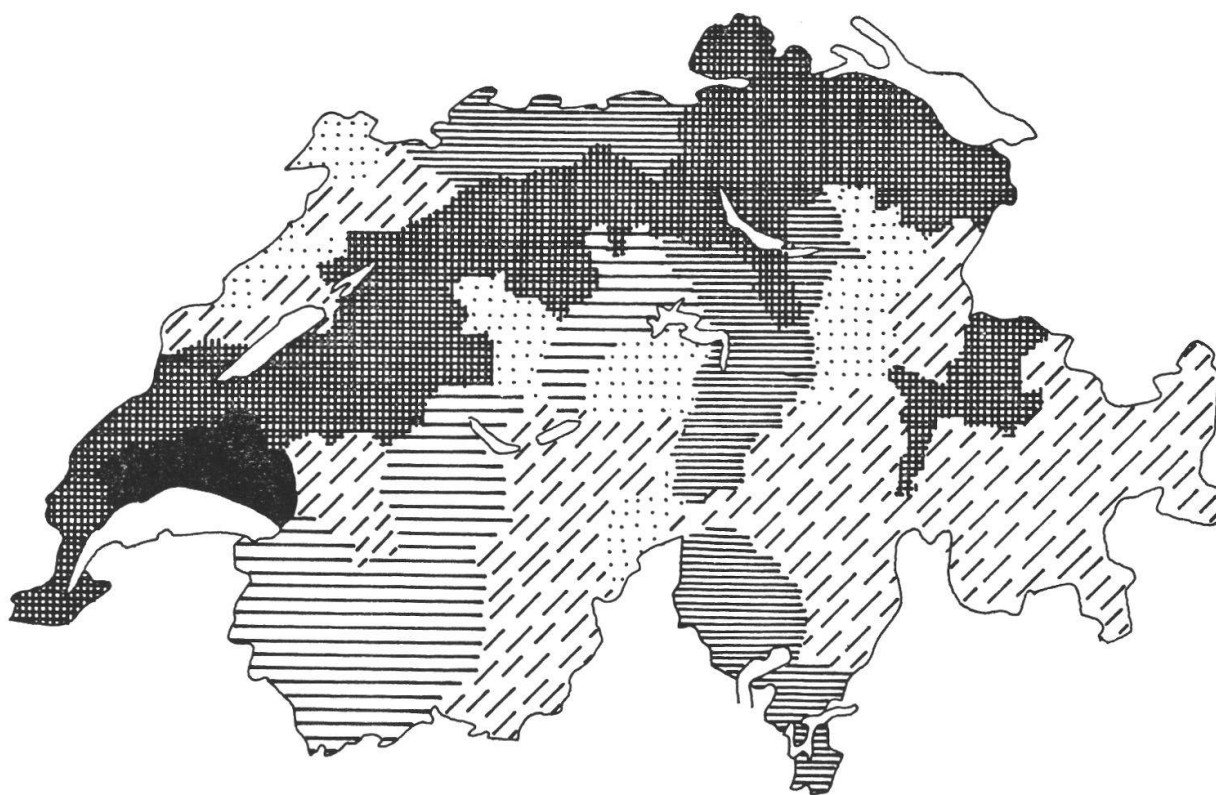


Fig. 6. Dispositions naturelles régionales (*dans les conditions techniques actuelles*). Chaque région a été considérée sous l'angle de 4 différentes aptitudes: pour l'agriculture, pour l'industrie, pour les communications, pour le tourisme. 5 niveaux synthétiques en ont été tirés représentés, ici, en teinte d'autant plus sombre qu'ils sont plus favorables.

la vitesse de croissance est proportionnelle à la puissance présente: le fossé se révèle alors plus profond entre régions « riches » et « pauvres »; soit, au contraire, que l'on constate un comblement progressif des différences, auquel cas l'inquiétude actuelle ne se justifie plus.

La mesure des tendances récentes pose de nombreuses difficultés. Mais les deux recherches approfondies entreprises en ce domaine convergent: celle de M. Rosen ¹, et celle, beaucoup plus rigoureuse, de M. Fischer ². L'écart entre cantons prospères et cantons en retard va diminuant. La Suisse entière se rassemble peu à peu autour de sa moyenne ascendante. Les contrastes notés plus haut perdent donc de leur acuité.

Conclusion optimiste, qui n'épuise toutefois pas le problème, car elle ne s'applique qu'au revenu par tête. Quand on considère en effet la puissance économique globale, l'écart se creuse chaque jour davantage. Si l'opposition s'atténue entre des Suisses riches — régionalement riches — et des Suisses pauvres — régionalement pauvres — l'antagonisme s'accroît entre une Suisse vitale et une Suisse marginale (fig. 5).

L'égénéralisation du revenu par habitant provient, vraisemblablement, d'une stimulation des cantons faibles par des investissements en capitaux issus des cantons à haute pression économique. Le déséquilibre croissant de puissance globale entre les diverses régions tient, lui, à un mouvement de concentration de la population: un transfert continu d'hommes s'effectue au profit de foyers ou d'axes prospères (et de ce fait attractifs), dont il accroît les capacités.

Processus cumulatif, cette dernière distorsion se produit à l'échelle nationale, mais simultanément, à l'échelle microrégionale. A l'intérieur de chacune des 48 divisions distinguées, il est des périmètres qui se développent et d'autres qui régressent. Si l'analyse pouvait se mouler sur des unités de mesure spatiales plus petites, on découvrirait peut-être que la promotion des régions pauvres (sous l'angle du revenu par habitant), masque deux mouvements contraires: l'essor rapide de certains pôles urbains, et le lent enfoncement d'une partie du domaine rural. Il ne s'agit là, évidemment, que d'une hypothèse. Mais on ne peut l'écarter avant de l'avoir dûment infirmée.

B. Relations entre les disparités économiques régionales et le milieu naturel et humain

La genèse des disparités économiques régionales s'explique par une double référence au milieu naturel et à l'Histoire.

¹ J. ROSEN: « Volkseinkommen und Geldumsatz in der Schweiz », *Schweiz. Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik*, 1960, n° 3.

² G. FISCHER op. cit.

I. Le rôle du milieu naturel

Bien qu'il n'ait qu'une signification relative, qui change selon les grandes phases de l'histoire technologique, le milieu naturel manifeste, dans l'influence qu'il exerce, d'indéniables constantes.

A l'époque préindustrielle, le couloir du Mittelland jouit déjà d'un avantage substantiel quant à la vocation agricole, par rapport aux zones de montagne. Le contraste va s'accroître certes bien davantage au cours des ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles, mais il rend compte déjà de la localisation en plaine des plus fortes densités et de la constitution, au sein de celles-ci, d'un réseau urbain animateur de la vie économique.

Les grands courants du trafic commercial sont guidés, alors, par le contexte européen (d'où la prépondérance d'un axe nord-sud par Bâle et Zurich), mais aussi par les contraintes du relief. Le Plateau dispose, là encore, d'une supériorité évidente sur les Alpes, qui explique l'importance prise par les relations qui se nouent le long de la branche SO-NE de la « croisée » suisse. Si le support démographique fondamental qu'offre à l'industrie et aux services une population rurale dense et prospère va s'amenuiser jusqu'à la période actuelle, en raison de l'exode que connaissent les campagnes, les itinéraires d'échange vont demeurer, au temps des chemins de fer, puis à celui des autoroutes et des aéroports, tout aussi fortement dominés par certaines caractéristiques du cadre physique.

Dans la seconde moitié du ^{xix}^e siècle, lorsque les fabriques connurent l'essor synchrone de la découverte de l'hydroélectricité, on put penser que la montagne allait prendre une revanche sur la plaine. En fait, ce sont aujourd'hui de nouveau les parties basses et plates du territoire qui réunissent le maximum d'attraits pour l'industrie. Le Mittelland confirme son aptitude de longue date aux activités de type secondaire. Il n'y a guère, présentement, qu'une branche du tertiaire, le tourisme, qui trouve ses principaux atouts du côté des Alpes ou du Jura.

Si l'on essaie d'intégrer, dans une sorte de modèle, ces dispositions économiques latentes du cadre naturel, on obtient approximativement une carte du type de celle qui figure ici (fig. 6). Que l'on confronte alors cette esquisse aux cartes des inégalités de revenu, et l'on note de profondes affinités, qui n'étonnent pas — l'opposition Plateau-Alpes, par exemple — mais également des discordances dont la raison n'est pas évidente dès l'abord: le « sur-développement » de la région de Zurich ou de certains secteurs du Jura, le « sous-développement » du Sud-Ouest du Plateau...

II. Le rôle de l'Histoire

L'explication de ces anomalies est à chercher du côté de l'Histoire humaine, de ses contingences et de ses processus cumulatifs.

Les régions fortes d'aujourd'hui coïncident, à peu d'exceptions près, avec les régions qui manifestaient déjà un dynamisme marqué dans la Suisse de la fin de

l'Ancien Régime. La civilisation technique du XIX^e siècle s'est implantée puis enracinée avec le plus de force là où elle a trouvé les meilleures structures d'accueil en fait de capitaux, de main-d'œuvre et d'esprit d'entreprise.

Comment rendre compte, alors, de cette géographie bicentenaire des disparités régionales ?

Il y a des relations subtiles entre les faits économiques d'une part, la structure sociale, la confession et les caractères ethniques d'autre part. Nul doute que ce sont les villes « marchandes » et les régions protestantes qui ont montré le plus d'ouverture aux progrès économiques depuis le XVI^e siècle. Et l'individualisme latin a servi, dans ce domaine du développement, la cause romande.

Si, poussant plus haut encore dans le temps, on cherche à comprendre les raisons de cette géopsychologie ancienne, force est de constater que la religion réformée fut à ses origines, dans une large mesure, une conséquence des inégalités économiques médiévales, avant de devenir progressivement sinon la cause, du moins l'adjuvant, des disparités ultérieures. Dans sa phase prosélytique en effet, le protestantisme a gagné à ses vues les zones les plus dynamiques de la Suisse de la Renaissance. Il reste qu'à aucun moment, nul déterminisme strict ne lie les faits de mentalités entre eux ou aux autres phénomènes. Chaque époque et chaque facteur ajoutent leurs infléchissements spécifiques.

Bien que l'économie de marché ait contribué à aggraver les distorsions spatiales à toutes les périodes de l'Histoire, c'est la révolution industrielle et urbaine des cent cinquante dernières années qui donne une ampleur jusque-là inconnue au processus cumulatif. Rien n'était peut-être joué dans la Suisse du début du XIX^e siècle en fait de disparités régionales. Au prix d'un certain prophétisme et d'efforts supplémentaires, des cantons traditionnellement agraires auraient pu prendre alors un départ décisif. En d'autres termes, l'élan très différencié imprimé à chaque région de la Suisse au cours du siècle écoulé, est à l'origine, pour une part prépondérante, du rapport des forces actuel.

C. Conclusion : disparités économiques régionales et aménagement du territoire

L'étude de l'organisation de l'espace n'est pas seulement étiologie et diagnostic. Elle s'entend également comme une préparation concrète à l'action. Elle fait encore à ce titre partie intégrante de la connaissance scientifique, puisque toute évolution en cours ne peut se définir complètement qu'en fonction du ou des buts vers lesquels elle tend.

Deux questions d'ordre prospectif se posent donc en conclusion.

D'abord celle-ci: convient-il de réagir, quoiqu'il en coûte, contre les facteurs de déséquilibre spatial, c'est à dire contre ce qui pousse chaque jour plus d'hommes et de richesses à s'agglomérer autour de foyers déjà abondamment pourvus ?

Le problème est complexe et appelle vraisemblablement des solutions mitigées. A bien des égards en effet le défi à l'inégalité régionale peut apparaître comme un baroud d'honneur, sinon même comme un combat contre nature. Un mouvement de plus en plus irrésistible joue en faveur des territoires qui ont pris de l'avance sur les autres. Et à tenter de remonter le courant on risque de s'épuiser en efforts parfaitement vains; voire coûteux à la communauté, puisque les pays concurrents qui n'appliqueront pas dans le même temps une politique similaire prendront une avance non négligeable¹.

D'un autre côté, pour autant que le nivellement progressif des revenus par habitant, constaté plus haut, procède du souci qu'a chaque région de se développer, une attitude positive se justifie. Et puis les zones de forte densité humaine accumulent les nuisances. Le travail entrepris pour promouvoir les cantons défavorisés à un niveau supérieur peut se révéler bénéfique, lors d'une phase ultérieure de déconcentration systématique devenue inéluctable. Enfin, certaines valeurs de civilisation, portées par les régions, varient indépendamment du degré de développement économique. Le désir de les sauvegarder mérite d'être pris en considération.

La seconde question concerne les moyens à employer pour combler les inégalités spatiales, à tout le moins pour en freiner l'aggravation. Elle vaudrait la peine d'être soulevée même si l'on avait répondu négativement au point précédent.

Les différentes méthodes de soutien actuellement utilisées — péréquations, subventions, premières mesures relatives à l'aménagement du territoire — sont récentes, limitées et n'atteignent pas nécessairement leur objectif, au demeurant encore trop peu précisé. On est conduit de ce fait à rechercher, par-delà les amendements d'ordre technique, dans quelle mesure cette insuffisance des remèdes est inhérente aux structures économiques libérales, et dans quelle mesure également elle incombe à certaines rigidités issues du fédéralisme. Une réponse nuancée à cette interrogation essentielle ouvrirait probablement des voies à une action plus efficace.

¹ cf. Revue économique et sociale N° 2/1970, sur l'aménagement du territoire.